

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2019

La Métropole du Grand Paris investit près de 12 millions d'euros au profit de ses communes et ses habitants

Le Bureau de la Métropole du Grand Paris s'est tenu le mardi 26 novembre 2019 sous la présidence de Patrick OLLIER. Plusieurs délibérations ont été adoptées à l'unanimité pour soutenir des communes métropolitaines.

- **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)**

Sur le rapport de Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-Président délégué aux Finances, 5,6 millions d'euros de subventions ont été attribués. Ils permettront de soutenir 30 projets répartis sur 21 communes et un territoire. Le Comité d'examen, présidé par Patrick OLLIER et composé des Vice-présidents concernés ainsi que des Présidents de groupes, s'est tenu le 20 novembre dernier et a émis un avis favorable sur l'ensemble des projets subventionnés.

« Depuis la création du FIM en 2016, l'ensemble du territoire métropolitain a pu bénéficier de 104,9 millions d'euros de subventions de la part de la Métropole pour 510 projets au bénéfice de 117 communes et de neuf territoires. Cette 4^{ème} session de l'année se distingue par la qualité des projets en matière de rénovation énergétique », a souligné le Président de la Métropole.

- **Nature 2050 - premières conventions avec 4 lauréats de l'appel à projet**

Dans le cadre de l'appel à projets « Nature 2050 - Métropole du Grand Paris », 9 lauréats ont été dévoilés le 2 juillet 2019 pour recevoir des subventions dont le montant total est de 1,9 million d'euros. Au regard de l'avancée des projets, le Bureau de ce jour a décidé, suite à la présentation de Daniel BREUILLER, Vice-président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, la Politique de la nature et l'Agriculture en Ville, d'attribuer une convention de financement de plus d'un million d'euros pour la mise en œuvre des quatre premiers projets lauréats : Meudon, Rueil-Malmaison, Kremlin-Bicêtre et Villeneuve-le-Roi. A la subvention de la Métropole s'ajoute les financements collectés auprès des entreprises pour le suivi des projets.

- **Zone à faibles émissions (ZFE) - Attribution de subventions pour la fourniture de panneaux de signalisation**

Dans la continuité de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, la Métropole participe au financement de l'achat des panneaux de signalisation, à hauteur de 80 % HT, dans la limite de 30 panneaux par ville ayant signé un arrêté. Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale et au Développement des Réseaux Énergétiques, a présenté aux membres du Bureau six dossiers portés par huit communes qui seront financées à hauteur de 34 254 euros.

- **Fonds d'Intervention Métropolitain de Soutien au commerce, à l'Artisanat et aux Services (FIMACS)**

Lors du Bureau du 21 mai dernier, 8,5 millions d'euros ont été accordés aux 26 communes lauréates du programme « Centres-villes vivants » lancé le 10 avril 2017. Sur le rapport de William DELANNOY, Conseiller délégué aux Services et Commerces de proximité, 4,4 millions d'euros ont été attribués, par les membres du Bureau de ce jour, auprès de 17 communes lauréates dont une pour études. Dans un second temps, la totalité des subventions sera répartie auprès des communes concernées au premier bureau de 2020. Il s'agit d'accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation de leurs centres-villes, tout en participant au rééquilibrage territorial.